

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DJS 283 - DDCT - DAC Subvention (163.000 euros) et convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation à Paris de la 10e édition des Gay Games du 4 au 12 août 2018.

M. Jean-François MARTINS, M. Bruno JULLIARD, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention et de conclure une convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation à Paris de la 10e édition des Gay Games ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission, par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation à Paris de la 10e édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018, ci-annexée.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation à Paris de la 10e édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention prévue par la convention fixée à 163.000 euros, dont 72.000 euros en 2017 et 91.000 euros en 2018.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 415, ligne VF88005 au titre du sport, au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 au titre de la lutte contre les discriminations et au chapitre 65, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 au titre de la culture, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2017 et 2018, ou exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO